

Amenagement du
terrain de sports. sp.
probation du projet
demande de subvention

- Le Conseil Municipal,
- Vu le projet déposé par le S.I.C.A.M.R de Neuville et Roselle, Caserne Hugo, en vue de l'aménagement d'un terrain de sports,
- Approuve le projet dont le devis s'élève à 118.796⁵,28 (quarante huit mille sept cent quatre-vingt seize fr. vingt huit centimes.)
- S'engage à inscrire au budget des ressources nécessaires au financement qui reste à la charge de la commune, soit 55%.
- Sollicite une subvention surri élevée que possible.
- Déclare avoir pris connaissance des cahiers de engagements contractuels souscrits par les Collectivités admissibles au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, annexés à la circulaire n° 28/SE en date du 20 juillet 1962, et en accepter les termes et obligations.
- Stipule que le devis de 118.796⁵,28 en l'absence représente une tranche de travaux et qu'une autre tranche de travaux en vue de l'aménagement des pistes et des terrains annexes sera prévue ultérieurement.